

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
5 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le 5 octobre 2020, à 20:00 heures au gymnase de l'école Pavillon du Sommet.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4

Monsieur Bertrand Caron, conseiller siège N° 6, arrive à 20h15.

Est absent :

Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
----------	---------------	-----------------------

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

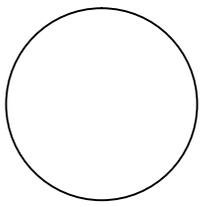
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Autorisation achat compresseur régional
8. Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-logis
9. Formation Web
10. Soutien à la coopération municipale
11. Résolution d'appui programme Nouveaux Horizons
12. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités
13. Affaires diverses :
14. Période de questions
15. Levée de la séance

01-05-10-2020

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE



02-05-10-2020

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

03-05-10-2020

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à la majorité des membres présents que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 1 031 641.87 \$.

ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

04-05-10-2020

7. AUTORISATION ACHAT COMPRESSEUR RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a mis en place un programme de subvention afin de susciter les démarches de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire se prévaloir de ce programme pour le département d'incendie pour l'achat d'une station d'air respirable pour desservir l'ensemble des services incendies de son territoire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents:

- **D'autoriser** la MRC dépose une demande d'aide financière au MAMH dans le cadre du programme de coopération intermunicipale pour l'achat d'une station d'air respirable;
- **Que** la MRC soit le mandataire autorisé à déposer la demande;
- **Autoriser** M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document en lien avec la demande.

ADOPTÉE

8. DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCES-LOGIS

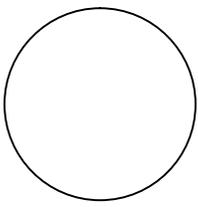
05-05-10-2020

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;



Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉE.

9. FORMATION WEB

06-05-10-2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

D'autoriser la directrice générale à suivre les formations web suivantes :

- 7 octobre : réussir les séances du conseil : 99.00 \$ plus taxes;
- 14 octobre : les alternatives de financement des infrastructures municipales : 99.00 \$ plus taxes;
- 20 octobre : rendez-vous technique de l'ADMQ : Hydro-Québec : gratuit;
- 21 octobre : projets privés en zone agricole : enjeux et défis pour les municipalités : 99.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE.

10. SOUTIEN À LA COOPÉRATION MUNICIPALE

Demande refusée par manque d'information.

11. RÉSOLUTION D'APPUI PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

07-05-10-2020

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à la majorité des membres présents:

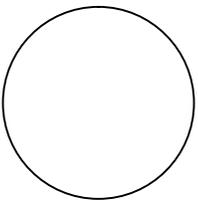
Que la municipalité de Padoue, amie des ainé(e)s, appui l'Association Sportive de Padoue dans leur demande au programme Nouveaux Horizons.

ADOPTÉE.

12. ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS

08-05-10-2020

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);



CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi

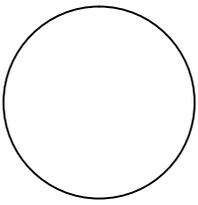
Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à la majorité des membres présents :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la cheffe de l'opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la cheffe de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;



Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE.

13. AFFAIRES DIVERSES

Il n'y a aucun point à ajouter.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour le contribuable présent.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

09-05-10-2020

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit levée à 20:47 heures.

ADOPTÉE.

Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire 5 octobre 2020, tenue au gymnase de l'école Pavillon du Sommet, à 20:00 heures.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gilles Laflamme, maire

06-10-2020

Date

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 6 octobre 2020.